

L'Abéille de la Nouvelle-Orléans

NEW ORLEANS PEE PUBLISHING CO. Limited PUBLISHER.

Col. HUGUES J. DE LA VERGNE PRESIDENT ET EDITEUR

H. BEGUE, JR. GERANT.

Phone Main 3487

Bureau: 529 rue Conti, entre Decatur et Chartres.

Accepted as second class matter, at the Postoffice at New Orleans, La., under Act of March 3, 1879.

Table with 2 columns: Type of publication (e.g., Pour les Etats-Unis, Pour l'Étranger) and Price.

Table with 2 columns: Type of publication (e.g., Pour les Etats-Unis, Pour l'Étranger) and Price.

Table with 2 columns: Type of publication (e.g., Pour les Etats-Unis, Pour l'Étranger) and Price.

Les abonnements sont invariablement payés d'avance.

Bureau de l'Etat Civil

Naissances.

Mme Ike Clark, 8500 rue Hickory, une fille.

Mme Willie Brown, 4035 rue Water, un garçon.

Mme John Bomas, Infirmerie Touros, une fille.

Mariages.

Anthony Wingester et Mlle Vera Vogelstein.

Décès.

Mme Mary Klingman, 39 ans, 3248 rue St. Thomas.

Mme Marie St. Armand, 75 ans, 11 rue L. de l'Asol.

Winnie White, 74 ans, 515 rue Chartres.

Anelia Carter, 39 ans, 2322 rue Coladano.

Walter Jeffrey, 35 ans, 812 rue Amelia.

Policiers punis.

Le surintendant Reynolds a mis à l'arrestation hier les policiers suivants: Anthony Gueringer, pour avoir été trouvé en état d'ivresse, au coin des rues Canal et Bourgogne, et essayé de faire feu sur un officier, condamné à l'amende de 30 jours de paye; Michel Bernadot, à une suspension de 60 jours, pour s'être introduit dans la demeure d'Edna Ford, âgée de 16 ans.

FEUILLETON DE L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

(Commencé le 8 octobre)

Le Roman d'une Mère

Par Maxime DUROSIER

Le jour même Puyvardat porta ses deux annonces aux "Petites Affiches", elles paraissaient le surlendemain. Quoique ce fut dimanche, il venait à son bureau; à neuf heures précises, quelques instants après son arrivée, une sonnerie le prévenait qu'on l'appelait au téléphone.

Au sujet des tramways électriques.

La commission de l'avenue St. Claude et M. C. J. Michel, représentant les contribuables du bas de la ville, ont protesté hier contre le projet de la New Orleans Railway and Light Company, de changer la route des lignes des tramways Dauphine, Claiborne, Canal et l'avenue Jackson. Ils alléguent que la commission des utilités publiques récemment organisée, propose tout changement dans la route des tramways, sans l'approbation des membres de la commission. Le commissaire Thompson a annoncé qu'il considérerait l'avis de la ville Moore, au sujet de la controverse, avant de soumettre la question au conseil de ville.

Ventes de sites de valeur.

La société Y. W. C. A. a acheté hier un terrain au terrain ayant une superficie de 31 pieds sur une profondeur de 140 pieds, sur la rue Grayson, entre Laune et l'avenue de Mme H. M. Maxwell. La société se propose de faire bâtir sur le terrain un édifice qui coûtera approximativement \$80,000. Mlle Louise G. Neville, a vendu hier un terrain de 1/2 acre St. Charles, près Grayson, à M. John L. Lay, pour \$33,000.

Accident d'auto dans la paroisse St. Bernard.

En voulant éviter de heurter une charrette sur la route publique, en face de la plantation Corinne, l'auto pilotée par M. Clement Story, surintendant des écoles publiques de la paroisse St. Bernard, vint à heurter M. J. J. B. un tressorier de paroisse, renversant dans un fossé, et furent légèrement contusionnés.

Le Tribunal

COUR CIVILE DE DISTRICT. Nouveaux procès.

W. H. Bower Spangenberg vs. Peter A. Falbacher et Oscar P. Mohr, réclamation n. 8187-37; Oliver H. Van Horn vs. Milton J. Helmke, annulation d'une vente; John Ansel vs. Rosa Harwitz, son épouse, divorce; Mme Mary O. Wells et als vs. Ville de la Nouvelle-Orléans, annulation d'une vente de taxe; John E. Koerner & Co. vs. Rappold Bros., réclamation, \$1,005; H. B. Stevens & Co., Ltd., vs. G. B. Fischer, pour un billet, \$154.40; John Hart vs. H. Lichtenstein & Sons, pour des billets, \$1,988.42; Josephine Dugas, épouse de Cassius Foster, vs. N. O. Ry. and Light Co., dommages, \$5,085.

Successions.

Les successions suivantes ont été ouvertes jeudi: Mme Marie Dares, Charles R. Panter.

Le Temps

OBSERVATIONS prises pendant 8 heures du soir. VENDREDI 21 novembre, 1916. Précipitation pour la Nouvelle-Orléans et les environs: Beau et froid, vents Ego du sud à l'ouest.

TEMPERATURE.

Table with 2 columns: Time (7 a. m., 9 a. m., etc.) and Temperature.

Les Chevaliers de Colomb.

Les cérémonies d'installation des officiers des Chevaliers de Colomb, à leur siège local, au No. 836, rue Canardelle, ont été présidées par le député d'Etat, M. Charles O. Mouton, comme suit: Grand chevalier, Henry M. Martin; député grand chevalier, Dennis Derry; échequier, William A. Stachler; secrétaire, P. S. Angustin; secrétaire aux finances, Frank Gutierrez; trésorier, P. J. Sander; substitut, M. B. Provosty; gardien, B. F. Markey; garde d'intérieur, Charles D. Foucher; garde d'extérieur, P. J. Stouss; conférencier, T. P. Thompson; et Dan H. Hoffman, administrateur. Le Révérend Père E. Charles Brockmeier, a été nommé aumônier par Mgr. l'Archevêque James H. Benk.

"The Apollon Circle."

Trois réussit la soirée musicale de ce type lyrique "The Apollon Circle", mercredi 22 novembre, dans les salons de M. et Mme Ernest J. Reinhardt, 3111 avenue St. Claude. Le programme de musique vocale et instrumentale sous la direction de Mlle A. Poullet a été applaudi par une assistance nombreuse et élégante.

Violation de la loi du travail.

M. F. L. Gerde, gérant de la "Pelican Cracker Factory", au coin des rues Magazine et Julia, inculpé de la violation de la loi relative au travail des femmes au-delà de 10 heures par jour, a été condamné à l'amende de 25 dollars. Il paraît qu'une seule employée, Mlle M. A. Fougerson, 4330 rue Magazine, travaillait plus de 10 heures.

Visite de M. Champ Clark.

Le speaker de la Chambre du Congrès des Etats-Unis, M. Champ Clark et Mme Clark, arrivèrent ce soir à la Nouvelle-Orléans, et seront les hôtes de leur fille, Mme James M. Thompson. M. Clark a prononcé plusieurs discours dans les états du Sud. M. et Mme Clark passeront le jour d'actions de Grâce dans notre ville.

Voleurs mis à l'ombre.

Frederick Hudson, 33 ans, voleur notoire, qui en 1908, en compagnie de son complice Harry Odell, avait fait feu sur un conducteur de tramway, et essayé de le dévaliser, a été arrêté sous l'inculpation de s'être emparé de bombes de l'établissement de Peter Cafarnari 110 rue St. Charles. Après avoir fait feu sur le conducteur, Hudson et Odell, avaient réussi à fuir. Hudson aura à comparaître devant la cour criminelle inculpé d'attentat de meurtre.

A l'Hôpital de la Charité.

L'inspecteur surintendant Stafford, de l'Hôpital de la Charité, a assigné au service de leurs différentes divisions, les deux chirurgiens récemment nommés, MM. W. H. Kostmayer et Maurice J. Gelpi, les internes de l'hôpital ont protesté, en déclarant que le nouveau système pourrait entraîner à une distinction dans le service général. Le surintendant Stafford ayant déclaré qu'il n'y avait aucune distinction, l'arrêt de direction de l'hôpital a approuvé ce qu'il avait fait. Les membres de la direction présents, étaient: M. C. A. Fairwell, J. P. Honian, George J. Glover, C. A. Tessier, J. A. Robin, Terence Smith et Nathan Stern.

Comparution devant le tribunal fédéral.

James April, 3227 Annunciation; Phi Shultz, 748 avenue Louisiana, et Fred Kelly, demeurant au coin huitième et Chippewa, ont été traduits hier devant le commissaire Brown, des Etats-Unis, sous l'inculpation d'avoir volé 120 livres de lait, le 16 novembre.

Vol de \$40,000.

Dépeche Spéciale à l'Abéille. Chattanooga, Tenn., 23 novembre. — La police locale s'occupe actuellement d'un vol de 40,000 dollars opéré au préjudice de la "Southern Express Co.". Suivant les dires du conducteur du camion qui portait cette somme, deux individus bien mis s'emparèrent de son camion et sous la menace de leurs revolvers, enlevèrent 40,000 dollars qui étaient dans des sacs. Le coup fait ils prirent la fuite, et ne touchèrent pas à un lot de sacs ou se trouvaient 60,000 dollars.

Le troisième premier de Verdun.

Quand il fit avec Nivelle à Verdun sont de garde. Leur troisième est Mangin, de Brives-la-Gaillarde. Or, comment fera-t-il pour être le premier? Remontant vers Douaumont, tout simplement à pied, il prendra son gourdin, sa cape et sa bouffarde, s'étendant que le monde, étonné, le regarde. BOYER D'AGEN.

Mort du romancier Jack London.

Dépeche Spéciale à l'Abéille. Santa Rosa, 23 novembre. — L'auteur bien connu, Jack London, vient de mourir subitement à sa ferme de Glen Ellen. Le surmenage causé par ses œuvres littéraires a, croit-on, provoqué l'attaque d'épilepsie qui vient de l'emporter si rapidement. Au moment de son décès il écrivait encore son dernier poème.

ATHENÉE LOUISIANAIS

(Groupe de l'Alliance Française.)

CONCOURS DE 1916-1917.

Programme. L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours: La Langue française au lendemain de la paix. Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1917, inclusivement. L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur recevra une médaille d'or et un prix de \$500 en espèces, si le comité juge le manuscrit digne d'être couronné. L'Athénée s'il le juge utile, accordera une seconde médaille. Toute personne de race blanche résidant à Louisiane est invitée à concourir. Les manuscrits devront être écrits en langue française aussi lisiblement que possible, ou dactylographiés sur papier ayant une marge, et seulement sur le recto. Ils ne devront pas dépasser 30 pages. Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur; mais portera une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse. Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable. Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours. Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée. La présentation des prix se fera dans une séance publique. Un restaurateur, par la circonstance, sous les éléments d'une fête littéraire et artistique. Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé à cette fête et les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public. Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme. Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus. Tout candidat qui fera connaître sa devise sera pas hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille ne pourra plus concourir. Les manuscrits seront adressés à l'Athénée Louisianais, 100 de la Banque Illinois, Nouvelle-Orléans. Le secrétaire perpétuel, LIONEL C. DUBOIS.

Emprunts Municipaux Français

\$20,000,000 Ville de Bordeaux \$20,000,000 Ville de Lyon \$20,000,000 Ville de Marseille

6 pour cent Bons, Or, à trois ans

Echéance, le 1er Novembre, 1919. Intérêts payables le 1er Mai et le 1er Novembre. Les souscriptions seront soldées à New York en monnaie d'or des Etats-Unis, ou à l'émission au débiteur (si) soit au principal un avis préalable est exigé de trente jours précédant l'échéance, en France, en francs, au taux invariable de 5.60 fr. au dollar.

Les bons, portant coupons, sont chacun de \$1000, \$500 et \$100. Il est convenu que le gouvernement français se charge de fournir et de permettre, l'exportation de l'or autant qu'il sera nécessaire afin de permettre ces villes de solder les intérêts ou le montant du principal de ces emprunts, en or, à la ville de New York.

Nous sommes assurés que ces emprunts sont les seuls emprunts à l'étranger qui ont été sollicités par ces villes et des autres mentionnées dans le seul but de faire face aux dépenses pour alléger les souffrances causées par la guerre, et aussi pour autres déboursés municipaux.

Nous sommes avisés que: BORDEAUX, un des trois principaux ports de mer de France, a déclaré le dernier dénombrement, une population de 261,678 et une dette d'amortissement de \$8,500,000 francs (approximativement \$13,600,000).

LYON, après Paris, cette ville est le centre commercial le plus important de France; d'après le dernier dénombrement, Lyon a une population de 523,796, et une dette d'amortissement de \$7,000,000 francs (approximativement \$11,200,000).

MARSEILLE est le premier port de mer de France; et la ville a, d'après le dernier dénombrement, une population de 559,019 et une dette d'amortissement de \$22,800,000 francs, (approximativement \$36,000,000).

LES SOUSCRISSEURS SONT PRETS A RECEVOIR DES SOUSCRUCTIONS A CES BONS CI-DESSUS MENTIONNES AU TAUX DE 6 POUR CENT ET INTERETS ACCRUS, ET A CE TAUX, CES BONS DONNERAIENT UN PROFIT DE PRES DE 6.75 POUR CENT SUR LE PLACEMENT.

Nous appelons tout particulièrement l'attention sur le montant minime par tête, de la dette de ces villes et sur le bénéfice tenant de ces bons, et aussi sur la possibilité d'un très beau profit dans l'échange, par la fait de l'opter en donnant la faculté d'encasser le principal et les intérêts de ces bons au taux de Fr. 5.60 au dollar. Ainsi, à l'échéance de ces bons, il s'ensuivra que le taux de l'échange devrait être Fr. 5.18 (le taux normal avant la guerre) et la somme principale payable en France équivaudrait au prix de rédemption, en dollars, à 3 pour cent.

Les souscriptions seront réparties dans les trois émissions de bons et les allocations seront faites sur la base de montants égaux de chaque émission, autant qu'il sera possible.

Les listes de souscriptions seront fermées à trois heures de l'après-midi le mardi, 28 novembre, 1916, ou plus tôt, nous réservant le droit de refuser certaines demandes et d'allouer des montants au-dessous de ceux demandés.

Les souscriptions se réservent le droit de clore les listes de souscriptions sans avis préalable, à n'importe quelle date.

Chaque demande de souscription à un bon de \$1000 doit être accompagnée d'un premier versement de \$250. Le solde du montant dû sur les bons alloués à ces souscripteurs sera payable en fonds de New York, le 6 décembre, 1916, aux bureaux des souscriptions, contre livraison de bons temporaires qui seront échangés plus tard pour des bons lithographiés, dès que ces derniers seront livrables.

En cas de non-allocation, le premier versement sera remboursé en entier; et s'il a lieu que seulement une partie du montant souscrit soit allouée, le solde du premier versement sera payé au créancier du montant dû le 6 décembre 1916. Il ne sera pas alloué d'intérêt sur ce premier versement. Et s'il se trouve encore une balance due, cette balance sera remboursée. Si le deuxième versement n'est pas fait à son échéance, le premier versement est sujet à forfait. Toutes allocations seront effectuées sur les axes officiels nécessaires à conclure la transaction et sujettes aussi à l'opinion de nos avocats-conseils touchant la légalité de la transaction.

KUHN, LOEB & CO., New York, 23 novembre, 1916.

—C'est vous qui désirez connaître M. et Mme Mathurin?

—Anciens laitiers sourisieurs à Pontoise? Oui.

—Je suis M. Dubernous, directeur d'un cabinet de récession de fonds de commerce, rue Montmartre, 214.

—Nous sommes confrères, dans ce cas.

—Puis-je vous demander le motif de l'annonce?

—Il s'agirait de faire parvenir une somme assez ronde que leur doit un créancier.

—On ne leur en réclame pas?

—Au contraire, on veut leur en donner.

—De combien s'agit-il?

—Ici Puyvardat s'arrêta et dit: celui qui n'a pas bien entendu; il se hâta.

—De combien s'agit-il?

—Ah! parfaitement; j'ai bien compris. Et après un nouveau mouvement d'arrêt, après une nouvelle réflexion: —De douze cents francs! —La commission pour l'intermédiaire est de?

—Vous dites?

—Combien sur-ma commission?

—Comme à l'habitude.

—Cinq pour cent alors?

—Cinq pour cent; c'est entendu.

—Pout-on faire toucher?

—Mais certainement.

—Entre vos mains?

—Oui.

—Quand?

—Tôt.

—Bien; je vais envoyer mon commis avec un reçu.

—Et l'adresse des Mathurins?

—Naturellement.

—A tout à l'heure.

—A tout à l'heure.

Puyvardat posa le récepteur de l'appareil et attendit.

—Ma foi, dit-il, j'en serai quitte pour remettre soixante francs à ce Dubernous; ça n'est pas cher; la marquisse aurait payé plus cher.

Puyvardat était du reste radieux, car à la satisfaction d'avoir enfin découvert l'adresse tant cherchée, se joignait le contentement de voir son plan réussir.

Il n'attendit pas longtemps; une demi-heure s'était à peine écoulée que le domestique lui annonça: "M. Dubernous."

—Faites entrer, faites entrer, dit Puyvardat, qui alla au-devant du nouvel arrivant.

C'était un grand diable de méridional, très brun, très chevelu, avec les allures de quelque huissier révoqué d'un superbe aplomb.

—Mon cher collègue, dit-il, je voulais vous envoyer mon clerc, mais comme c'est aujourd'hui dimanche, il n'est pas là, et je suis venu; du reste, c'est plus sûr et plus vite fait.

—Vous avez une somme à remettre aux Mathurins?

—De la part d'un de leurs débiteurs, oui, qui désire naturellement quittance; c'est même pour avoir cette quittance qu'il paie.

—Je comprends, quelques-ette au-

—Entendu, entendu, fit Puyvardat. A peine Dubernous et sa large redingote étaient-ils partis, que Puyvardat entra comme une trombe dans le cabinet de M. Hossiouet, qui venait tous les dimanches pour récapituler la marche des dossiers de la semaine.

—Eh bien dit-il, j'ai l'adresse!

—Des Mathurins?

—Parfaitement.

—Par vos annonces?

—Par la seconde.

—Allons donc!

—Tout s'est passé comme je vous l'ai dit.

—Et ils demeurent?

—21, rue des Martyrs, une crémerie. Du reste, je vais m'assurer.

—C'est ça, allez; c'est égal, vous êtes un fameux lapin; je n'en ai pas vu de pareil quand j'étais à la sûreté.

Puyvardat, sans gêner la fin du compliment, dégringola les escaliers et, ayant hâté une voiture, se fit conduire, au carrefour formé par la rue des Martyrs et de N.-D. de Lorette, se croisant avec la rue Saint-Lazare; là il régla son cocher et monta au 21, de la rue.

Son enquête fut vite faite; il put se convaincre que Dubernous ne l'avait pas trompé; c'étaient bien les Mathurins de Pontoise avec le jeune marquis de Bouassejouet.

—Et maintenant, se dit Puyvardat, allons prévenir la marquisse; voilà une affaire réglée et quarante mille francs de gagnés.

—A l'occasion, dit-il, souvenez-vous de mon cabinet et moi, je me souviendrai du vôtre.

re et entra à l'Hôtel des Familles, où il apportait à Claire la bonne nouvelle.

XIV Les deux mères

C'était un des derniers dimanches d'automne ensoleillé, tiède comme une journée de printemps; les Parisiens en foule, joyeux, bahillards, dévalaient par bandes, le long des rues pour profiter de la bonne tubaine de toute une après midi de grand air.

A la crémerie de la rue des Martyrs, c'était jour de fièvre; Mathurin, en congé jusqu'au soir, s'habillait en hâte, ayant promis à Jean de le mener boire du vin blanc et de le limonade dans le parc de Saint-Cloud.

La boutique ne fermait jamais, pas même le dimanche; aussi les journées de ballades étaient rares et appréciées, et il avait fallu les jolies pages de Jean pour décider la crémerie à envoyer le petit Jotter toute une journée loin d'elle.

Très crâne dans son complet de toile, son béret coquettement posé, Jean marchait au côté de Mathurin, qui se pressait pour se rendre à la gare Saint-Lazare de bonne heure.

Debout sur le pas de la porte, la mère d'adoption regardait des yeux le cher petit pair qui elle avait abandonné sa gaie maisonnette ensoleillée dont la façade disparaissait sous les ramures de vigne, là-bas, tout en haut de Pontoise et qu'elle se surprenait si souvent à regretter.

—A continuer